

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	14
Absents	2
Procurations	13
Votants	27

Objet
**ADOPTION DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – LABAT - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSaid - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSaid donne procuration à Mme REVOLLIER
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient d'adopter le nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,
Considérant l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 26 mai 2020 suite aux élections municipales du 15 mars 2020,
Considérant l'article L 2121-8 du CGCT,
Considérant le projet de règlement intérieur du conseil municipal présenté,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ,

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération,

AUTORISE Mr le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com



Le Maire,
François ARDERIU

2020 - 63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	14
Absent	2
Procurations	13
Votants	27

Objet
**CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION GRACIEUSE
D'UN LOCAL APPARTENANT
A LA COMMUNE AU PROFIT
DU SECOURS POPULAIRE
FRANÇAIS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – LABAT - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSaid - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSaid donne procuration à Mme REVOLLIER
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que la commune de La Salvetat St Gilles souhaite mettre à disposition, à titre gracieux, le local situé place Jean Ferrat, au profit du Secours Populaire Français.

Il convient donc de signer avec le Secours Populaire Français une convention afin de définir les conditions de mise à disposition du local appartenant à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la convention de mise à disposition gracieuse présentée,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition gracieuse d'un local appartenant à la commune au profit du Secours Populaire Français,

AUTORISE Mr le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse
sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse



Le Maire
François ARDERIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

2020 - 64

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	14
Absents	2
Procurations	13
Votants	27

Objet
**ENGAGEMENT, LIQUIDATION
ET MANDATEMENT DES
DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT
LE BUDGET PRIMITIF 2021**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – LABAT - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que L'article L 1612-1 du CGCT L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget N-1. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget N doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet de recours, le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où ces dépenses devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2020 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, jusqu'au vote du budget primitif 2021.

Chapitre	BP 2020	1/4 pour exécution avant vote du budget 2021
20	70 000,00	17 500,00
21	673 000,00	168 250,00
23	1 581 000,00	395 250,00
	2 324 000,00	581 000,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	14
Absent	2
Procurations	13
Votants	27

Objet
**MODIFICATION DES RÉGIES
DE RECETTES MUNICIPALES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le

22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs – LABAT - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSALD - PATTI – SANI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSALD donne procuration à Mme REVOLLIER
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose qu'à la suite de la demande de la trésorerie de Colomiers, il convient de délibérer sur une nouvelle répartition des régies municipales et leurs attributions.

Par conséquent, cette délibération annule et remplace toutes les délibérations précédemment prises relatives à ce sujet.

La nouvelle répartition des régies se ferait comme mentionnée ci-dessous à partir du 1^{er} janvier 2021 :

RR C	RR RS	RR M
REGIE DE RECETTES DES CRÈCHES	REGIE DE RECETTES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	REGIE DE RECETTES MUNICIPALES
la farandole	rest. Sco.	location salles
chapi chapo		occupation du domaine public
caramel et nougatine		manifestations organisées par la commune
		droits divers

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-Registre.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à modifier la répartition des régies de recettes municipales et leurs attributions à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**TRAVAUX DE SAUVEGARDE
DU CHATEAU RAYMOND IV –
2^{ÈME} CAMPAGNE – 1^{ÈRE}
PHASE – 2020 – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS
DE LA DRAC OCCITANIE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire., et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT – BAROIS – DIAZ DALLA-BARBA – LUMEAU – GADAL – REVOLLIER – DELON – CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose qu'à la suite de l'actualisation des montants concernant les travaux de 2020 au château Raymond IV, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2019-48 du 19 décembre 2019.

Certains travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie.

Le projet concerne les travaux d'urgence relatifs aux pavillons et murs de soutènement de l'assiette du château.

DÉPENSES		HT	TTC
	PHASE 1	358 650,00 €	430 380,00 €
	AIA INGENIERIE (diagnostic)	8 800,00 €	10 560,00 €
	GEOTEC (sondages)	18 950,00 €	22 740,00 €
TOTAL OPÉRATION		386 400,00 €	463 680,00 €
	HONORAIRES 9,98%	38 560,00 €	46 272,00 €
	IMPREVUS 10%	38 640,00 €	46 368,00 €
TOTAL		463 600,00 €	556 320,00 €

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC Occitanie au taux le plus élevé possible qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la DRAC comprenant les montants actualisés et au taux le plus élevé possible pour les travaux de sauvegarde du château Raymond IV pour la 2^{ème} campagne, 1^{ère} phase de 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de

sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**TRAVAUX DE SAUVEGARDE
DU CHATEAU RAYMOND IV –
2^{ÈME} CAMPAGNE – 1^{ÈRE}
PHASE – 2020 – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS
DU CONSEIL RÉGIONAL
OCCITANIE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose qu'à la suite de l'actualisation des montants concernant les travaux de 2020 au château Raymond IV, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2019-49 du 19 décembre 2019.

Certains travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie.

Le projet concerne les travaux d'urgence relatifs aux pavillons et murs de soutènement de l'assiette du château.

DÉPENSES		HT	TTC
	PHASE 1	358 650,00 €	430 380,00 €
	AIA INGENIERIE (diagnostic)	8 800,00 €	10 560,00 €
	GEOTEC (sondages)	18 950,00 €	22 740,00 €
TOTAL OPÉRATION		386 400,00 €	463 680,00 €
	HONORAIRES 9,98%	38 560,00 €	46 272,00 €
	IMPREVUS 10%	38 640,00 €	46 368,00 €
TOTAL		463 600,00 €	556 320,00 €

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105265-20201216-DEL 162020_5

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie au taux le plus élevé possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie comprenant les montants actualisés et au taux le plus élevé possible pour les travaux de sauvegarde du château Raymond IV pour la 2^{ème} campagne, 1^{ère} phase de 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 68

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet

**TRAVAUX DE SAUVEGARDE
DU CHATEAU RAYMOND IV –
2^{ÈME} CAMPAGNE – 1^{ÈRE}
PHASE – 2020 – DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA
HAUTE-GARONNE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose qu'à la suite de l'actualisation des montants concernant les travaux de 2020 au château Raymond IV, il convient d'annuler et de remplacer la délibération n°2019-50 du 19 décembre 2019.

Certains travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le projet concerne les travaux d'urgence relatifs aux pavillons et murs de soutènement de l'assiette du château.

DÉPENSES		HT	TTC
	PHASE 1	358 650,00 €	430 380,00 €
	AIA INGENIERIE (diagnostic)	8 800,00 €	10 560,00 €
	GEOTEC (sondages)	18 950,00 €	22 740,00 €
TOTAL OPÉRATION		386 400,00 €	463 680,00 €
	HONORAIRES 9,98%	38 560,00 €	46 272,00 €
	IMPREVUS 10%	38 640,00 €	46 368,00 €
TOTAL		463 600,00 €	556 320,00 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105265-20201216-DEL162020_6

Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne comprenant les montants actualisés et au taux le plus élevé possible pour les travaux de sauvegarde du château Raymond IV pour la 2^{ème} campagne, 1^{ère} phase de 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU
CONSEIL RÉGIONAL
OCCITANIE - BIBLIOTHÈQUE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSALD - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSALD donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Régional Occitanie.

Le projet concerne la bibliothèque Georges Sand : achat d'un logiciel de gestion (licence, installation et configuration, accompagnement, conversion des données et formation) et de bacs à bandes dessinées)

Le montant du projet a été évalué comme suit :

PROJET 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
Logiciel de gestion	4 855,00 €	5 826,00 €
Bacs à bandes dessinées x 8	3 734,00 €	4 481,00 €
Boîte retour pour extérieur	3 636,00 €	4 363,00 €
TOTAL DÉPENSES	12 225,00 €	14 670,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée e-logaite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie au taux le plus élevé possible pour le projet de la bibliothèque comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE -
BIBLIOTHÈQUE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le projet concerne la bibliothèque Georges Sand : achat d'un logiciel de gestion (licence, installation et configuration, accompagnement, conversion des données et formation) et de bacs à bandes dessinées)

Le montant du projet a été évalué comme suit :

PROJET 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
Logiciel de gestion	4 855,00 €	5 826,00 €
Bacs à bandes dessinées x 8	3 734,00 €	4 481,00 €
Boîte retour pour extérieur	3 636,00 €	4 363,00 €
TOTAL DÉPENSES	12 225,00 €	14 670,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-Inspire.com

99_BE-051-213105265-20201216-DEL TB2020_7

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
le sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible pour le projet de la bibliothèque comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

ce document, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 71

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE -
ÉCOLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le

22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le projet concerne les deux groupes scolaires.

- Groupe scolaire du château d'eau : travaux divers et modification service restauration scolaire (CCM Condorcet)
- Groupe scolaire des Hauts de St Gilles : travaux divers et modification service restauration scolaire en table par un self-service

S'ajoute à ces travaux, pour les deux groupes scolaires, l'harmonisation des accès et déploiement des cylindres molettés (PPMS).

Les travaux ont été évalués comme suit :

PROJETS 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
Groupe scolaire Château d'Eau	45 746,00 €	54 895,00 €
Groupe scolaire Hauts de St Gilles	210 254,00 €	252 305,00 €
TOTAL DÉPENSES	256 000,00 €	307 200,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible pour les travaux aux écoles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

républicain, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA
DETR 2021 POUR LES
ÉCOLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le

22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSALD - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSALD donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté concerne les deux groupes scolaires.

- Groupe scolaire du château d'eau : travaux divers et modification service restauration scolaire (CCM Condorcet)
- Groupe scolaire des Hauts de St Gilles : travaux divers et modification service restauration scolaire en table par un self-service

S'ajoute à ces travaux, pour les deux groupes scolaires, l'harmonisation des accès et déploiement des cylindres molettés (PPMS).

Les travaux ont été évalués comme suit :

PROJETS 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	256 000,00 €	307 200,00 €
Aide DETR 60%	153 600,00 €	184 320,00 €
Autofinancement Mairie	102 400,00 €	122 880,00 €
TOTAL RECETTES	256 000,00 €	307 200,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 auprès de la Préfecture de Haute-Garonne.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le projet relatif aux travaux des groupes scolaires du château d'eau et des Hauts de St Gilles de La Salvetat Saint Gilles pour un montant de 256 000,00 € HT,

DÉCIDE de présenter le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 60 % soit 153 600,00 € HT,

S'ENGAGE à financer l'opération,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 2313, section investissement,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

re, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 73

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA
DSIL 2021 POUR LES ÉCOLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.

Le projet qui pourrait être présenté concerne les deux groupes scolaires.

- Groupe scolaire du château d'eau : travaux divers et modification service restauration scolaire (CCM Condorcet)
- Groupe scolaire des Hauts de St Gilles : travaux divers et modification service restauration scolaire en table par un self-service

S'ajoute à ces travaux, pour les deux groupes scolaires, l'harmonisation des accès et déploiement des cylindres molettés (PPMS).

Les travaux ont été évalués comme suit :

PROJETS 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	256 000,00 €	307 200,00 €
Aide DSIL 80% (taux max)	204 800,00 €	245 760,00 €
Autofinancement Mairie	51 200,00 €	61 440,00 €
TOTAL RECETTES	256 000,00 €	307 200,00 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée Elexplore.com

Le Maire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2021 auprès de la Préfecture de Haute-Garonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le projet relatif aux travaux des groupes scolaires du château d'eau et des Hauts de St Gilles de La Salvetat Saint Gilles pour un montant de 256 000,00 € HT,

DÉCIDE de présenter le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la DSIL 2021 à hauteur de 80 % soit 204 800,00 € HT,

S'ENGAGE à financer l'opération,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 2313, section investissement,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

Le Maire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES**

**DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS POUR LES
ÉCOLES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **22 DEC. 2020**

Publié ou notifié,

Le **22 DEC. 2020**

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le projet concerne les deux groupes scolaires.

- Groupe scolaire du château d'eau : travaux divers et modification service restauration scolaire (CCM Condorcet)
- Groupe scolaire des Hauts de St Gilles : travaux divers et modification service-restauration scolaire en table par un self-service

S'ajoute à ces travaux, pour les deux groupes scolaires, l'harmonisation des accès et déploiement des cylindres molettés (PPMS).

Les travaux ont été évalués comme suit :

PROJETS 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
Groupe scolaire Château d'Eau	45 746,00 €	54 895,00 €
Groupe scolaire Hauts de St Gilles	210 254,00 €	252 305,00 €
TOTAL DÉPENSES	256 000,00 €	307 200,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

REÇU EN PREFECTURE

Le **22/12/2020**

Application agréée E-legaite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux le plus élevé possible pour les travaux aux écoles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 75

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU
CONSEIL RÉGIONAL
OCCITANIE – JARDINS
FAMILIAUX**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Régional Occitanie.

Le projet concerne la création des jardins familiaux et la construction d'un bâtiment communautaire :

Le montant du projet a été évalué comme suit :

PROJET 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
Création des jardins familiaux et construction d'un bâtiment communautaire	328 279,00 €	393 935,00 €
TOTAL DÉPENSES	328 279,00 €	393 935,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105285-20201218-DEL782020_7

Application agréée E-legalite.com, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie au taux le plus élevé possible pour le projet des jardins familiaux comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105265-20201216-DEL1B2020_7

Le Maire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE –
JARDINS FAMILIAUX**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le projet concerne la création des jardins familiaux et la construction d'un bâtiment communautaire :

Le montant du projet a été évalué comme suit :

PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
Création des jardins familiaux et construction d'un bâtiment communautaire	328 279,00 €	393 935,00 €
TOTAL DÉPENSES	328 279,00 €	393 935,00 €

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-Infolite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible pour le projet des jardins familiaux comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
Francois ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 77

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA
DETR 2021 POUR LES
JARDINS FAMILIAUX**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le

22 DEC. 2020

Publié ou notifié,
Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSALD - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSALD donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose certains travaux de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le projet qui pourrait être présenté concerne la création des jardins familiaux et la construction d'un bâtiment communautaire.

Le plan de financement serait le suivant :

PROJET 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	328 279,00 €	393 935,00 €
Aide DETR 60%	196 967,00 €	236 361,00 €
Autofinancement Mairie	131 312,00 €	157 574,00 €
TOTAL RECETTES	328 279,00 €	393 935,00 €

Mr le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-Inégalités.com

99_DE-031-213105205-20201216-DEL 182020_7

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le projet relatif à la création de jardins familiaux et à la construction d'un bâtiment communautaire pour un montant de 328 279,00 € HT,

DÉCIDE de présenter le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 60 % soit 196 967,00 € HT,

S'ENGAGE à financer l'opération,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 2313, section investissement,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

le sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 78

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU TITRE DE LA
DSIL 2021 POUR LES
JARDINS FAMILIAUX**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le

22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire., et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a vocation à financer des projets structurants de plus grande ampleur que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). L'enjeu est de favoriser l'émergence d'actions phares d'envergure mais aussi d'actions innovantes à plus petite échelle.

Le projet qui pourrait être présenté concerne la création des jardins familiaux et la construction d'un bâtiment communautaire.

Le plan de financement serait le suivant :

PROJET 2021	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	328 279,00 €	393 935,00 €
Aide DSIL 80% (taux max)	262 623,00 €	315 148,00 €
Autofinancement Mairie	65 656,00 €	78 787,00 €
TOTAL RECETTES	328 279,00 €	393 935,00 €

Mr le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2021 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105265-20201216-DELIB2020_7

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le projet relatif à la création de jardins familiaux et à la construction d'un bâtiment communautaire pour un montant de 328 279,00 € HT,

DÉCIDE de présenter le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la DSIL 2021 à hauteur de 80 % soit 262 623,00 € HT,

S'ENGAGE à financer l'opération,

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 2313, section investissement,

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

Application agréée E-legalite.com, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
le sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

2020 - 79

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**AUGMENTATION DES
TICKETS RESTAURANT PAR
MOIS POUR LES AGENTS
COMMUNAUX**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire propose d'augmenter le nombre de tickets restaurant par mois pour les agents.

Jusqu'à maintenant, les agents recevaient 16 tickets restaurant maximum par mois (après 6 mois d'ancienneté et au prorata du temps travaillé). Il s'agit de leur attribuer un ticket par jour travaillé à compter du 1^{er} janvier 2021.

Leur valeur unitaire est de 5 € dont 2,50 € sont à la charge de la collectivité et 2,50 € sont à la charge des agents.

Le Comité Technique du 23 septembre 2020 a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Comité Technique du 23 septembre 2020,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Mr le Maire à augmenter les tickets restaurants par mois pour les agents communaux soit un ticket par jour travaillé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 et suivants, au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus

Les signatures figurent au registre

Administratif de Toulouse
Le Maire

François ARDERIU

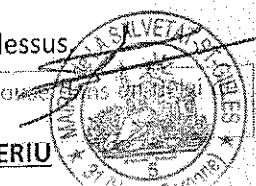
REÇU EN PRÉFECTURE

Le 22/12/2020

Application après E-justice.com

99_DE-021-213105285-20201216-DEL182020_7

Le Maire



DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**CONVENTION RELATIVE A LA
RÉALISATION DE TRAVAUX
D'URBANISATION SUR LE
DOMAINE ROUTIER**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU - BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL – REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que le conseil municipal a autorisé, lors de la séance du 21 mars 2019, Mr le Maire à signer deux conventions (tranche ferme et tranche optionnelle) avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation de travaux d'urbanisation avenue du château d'eau. A la suite de problèmes rencontrés au niveau du réseau d'eaux pluviales, il convient de réévaluer le montant des travaux de la tranche optionnelle et par conséquent de signer une nouvelle convention avec le montant actualisé de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE ladite convention,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

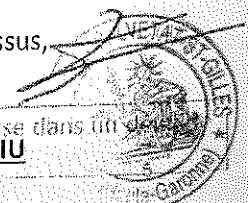
Le Maire

François ARDERIU

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-liquides.com



2020 - 81

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**SDEHG : TRAITEMENT PETITS
TRAVAUX URGENTS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

22 DEC 2020

Publié ou notifié,

Le

22 DEC 2020

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT – BAROIS – DIAZ DALLA-BARBA – LUMEAU – GADAL – REVOLLIER – DELON – CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an,

CHARGE Mr le Maire :

o d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105265-20201216-DEL162020_8

travaux correspondantes, qui peut faire l'objet d'un recours administratif de Toulouse dans un délai de de publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

- o de valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
- o de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- o d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
- o d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
- o de présenter à chaque fin d'année, un **compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants,

PRÉCISE que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de de
publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**SDEHG : REMPLACEMENT DE
TROIS POINTS LUMINEUX
05 BT 1147**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le

22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU - ANDRAU - BERGOUGNIOU - MORANGE - ABDELAOUI - LABAT - BAROIS - DIAZ DALLA-BARBA - LUMEAU - GADAL - REVOLLIER - DELON - CHAGNIOT - FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI - SALAS - COURADETTE - GONZALVEZ - BOUSQUET - JOCKIN - COSTES - DRAGNE - GAMBLIN - PONS - BENSAID - PATTI - SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que suite à la demande de la commune du 3 septembre 2020, le SDEHG a réactualisé l'étude de l'opération suivante :
Remplacement des lanternes n°1330, 1339 et 1052 non réparables :

- Dépose de trois lanternes vétustes SHP 100 watts
- Fourniture et pose de trois lanternes décoratives résidentielles type VESTA à technologie LED 27 watts sur mâts existants n°1330, 1339 (place G. Brassens) et 1052 (av. J. Mermoz)
- Abaissement de 50 % de 22h à 1h (-2 ;+1) et 70 % de 1h à 5h30 (+1 ;+5.5)
- RAL 7016
- Les appareils provisoires seront restitués à l'entreprise CITELUM

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	567 €
• Part SDEHG	2 306 €
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	729 €
TOTAL	3 602 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de de publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'EXPOSÉ DE MR LE MAIRE ENTENDU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet présenté.

DÉCIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

Publication et sa réception par la préfecture de Toulouse. qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de de

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	15
Absent	0
Procurations	14
Votants	29

Objet
**MOTION POUR LE RETRAIT DU
PROJET DE LOI SÉCURITÉ
GLOBALE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Publié ou notifié,

Le 22 DEC. 2020

Le Maire,

Le 16 décembre deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, Maire, et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – ANDRAU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI – LABAT – BAROIS – DIAZ DALLA-BARBA – LUMEAU – GADAL – REVOLLIER – DELON – CHAGNIOT – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - TERKI – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ – BOUSQUET - JOCKIN – COSTES – DRAGNE - GAMBLIN - PONS – BENSAID - PATTI – SANNI-RODRIGO - FAURE

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme TERKI donne procuration à Mme ANDRAU
Mme SALAS donne procuration à Mme MORANGE
Mr COURADETTE donne procuration à Mr ARDERIU
Mme GONZALVEZ donne procuration à Mr BERGOUGNIOU
Mr BOUSQUET donne procuration à Mr ABDELAOUI
Mme JOCKIN donne procuration à Mr ARDERIU
Mr COSTES donne procuration à Mr BAROIS
Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL
Mme GAMBLIN donne procuration à Mr DALLA-BARBA
Mr PONS donne procuration à Mr LUMEAU
Mme BENSAID donne procuration à Mme REVOLLIER
Mme SANNI-RODRIGO donne procuration à Mme LABAT
Mr PATTI donne procuration à Mme DIAZ
Mr FAURE donne procuration à Mr DELON

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT
Mr Clément GADAL

Mr le Maire expose que le Conseil Municipal de la Salvetat Saint Gilles réuni ce 16 décembre 2020 est alerté par le contenu de la Loi Sécurité Globale.

Chacun connaît l'article 24 qui interdit de filmer des policiers, ce qui de fait empêche de collecter des preuves en cas de violences policières. Les autres articles ne sont pas plus acceptables : les cartes de presse des journalistes accréditées par les préfetures, l'obligation faite aux journalistes de quitter les lieux et ne plus couvrir l'évènement en cas de sommation, l'usage généralisé de la surveillance par drone...

La Commission Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) et la Défenseure des droits, ignorés par le Président de la République, s'en sont étonnés et ont fait part publiquement de leurs interrogations, constatant tous deux une dérive autoritaire stupéfiante.

Ainsi, le président de la CNCDH souligne : (Interview Le Monde 23/10/2021)
« En temps de paix, la République n'a jamais connu une telle restriction des libertés [...] La CNCDH met en garde contre la banalisation de l'état d'urgence. La banalisation de mesures restrictives des libertés n'est pas admissible. L'urgence ne peut pas être un état permanent. »

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

La Défenseure des droits relève de son côté : (Tribune Le Monde 24/10/2020)
« [...] entre contraintes sanitaires et impératifs économiques, il n'a été laissé que peu de place à la défense des droits et libertés qui sont pourtant au fondement de notre État démocratique et de notre République [...]. Ce mouvement ne date pas d'hier. Voilà des années que, dans un silence pesant, des libertés considérées jusque-là comme fondamentales et garanties à ce titre par la Constitution et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'éclipsent tour à tour (...) ».

Le Conseil Municipal de la Salvetat Saint Gilles réuni ce 16 décembre 2020 demande le retrait de la Loi Sécurité Globale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Maire
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com

Publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.